

**Projet pour la biodiversité, l'infrastructure écologique et une gestion durable du
pâturage boisé**

Conserver un pâturage boisé fonctionnel dans le vallon de Cergnement



Des génisses au service du pâturage boisé de Cergnement

Résumé du Dossier

Juillet 2023

Alpes vivantes, C/o Jufer Sally-Ann, Rue du Carroz 23, 1867 Ollon

1 Informations concernant les responsables du projet

1.1 Identification des porteurs du projet

Dans le tableau 1 se trouve les données du porteur du Projet et des principaux partenaires.

Nom de l'institution porteuse du projet	Alpes vivantes
Statut juridique	Association régionale d'utilité publique (Annexe 9.4)
Adresse	C/o Jufer Sally-Ann, Rue du Carroz 23 1867 Ollon
Téléphone	078 919 99 57
Adresse e-mail	Info@alpesvivantes.ch
Site internet	www.alpesvivantes.ch
Coordonnées bancaires	BAN: CH54 8080 8001 8954 2831 1 Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois
Activités de base	Alpes vivantes gère des projets de mise en valeur de la nature des Alpes vaudoises
Nom et prénom du porteur du projet	Fallet, Jean-Christophe
Fonction	Secrétaire exécutif d' Alpes vivantes
Adresse	C/o Jufer Sally-Ann Rue du Carroz 23, 1867 Ollon
Téléphone	078 919 99 57
Adresse e-mail	info@alpesvivantes.ch
Propriétaires	Maison d'été de Catherine et Juste Olivier à Cergnement
Nom et prénom de la personne de contact	Olgiati-des-Gouttes, Dominique
Adresse	189 rte du Mandement CH-1242 Satigny
Téléphone	079 623 24 27 /
Adresse e-mail	cdominique@bluewin.ch
Site internet	www.cergnement.ch

Tableau 1 : données de base des partenaires du projet

2 Introduction

Dans le cadre encore préservé du vallon de Cergnement à Gryon se trouve la maison d'été du poète vaudois Juste Olivier et de son épouse Caroline. L'association Caroline et Juste Olivier à Cergnement-Gryon a été créée en 2020 afin de conserver et mettre en valeur durablement le patrimoine de ce lieu chargé de poésie. En se penchant sur les écrits du poète Juste Olivier on découvre son attachement pour la région et cette nature unique, dure et sauvage des Alpes vaudoises (Olivier, 1855).

En 2020 le groupe ornithologique des Ormonts (GODO) a dressé un bilan de l'état du patrimoine naturel de la propriété des descendants de Juste et Caroline Olivier.

22 mesures ont été identifiées afin de permettre la conservation et l'amélioration de la valeur biologique de chacun des milieux présents sur le domaine du Cergnement (annexe 9.1).

Le pâturage boisés de Cergnement est unique au niveau régional et important pour la conservation de l'infrastructure écologique du vallon. Il se situe en région d'estivage (annexe 9.5)

Afin d'être fonctionnel durablement le pâturage boisé doit être entretenu.

"La qualité écologique d'un pâturage boisé dépend de l'apport de fumure, du taux de boisement, du type de bétail et de la durée de la pâture" (Agridea, 2023).

3 Descriptif du projet

En 2022 deux visites de terrain, le 12 juillet et le 1^{er} septembre, ont été organisées afin d'évaluer les actions à entreprendre pour conserver un pâturage fonctionnel et respectueux de la nature. Les acteurs suivants ont participé aux visites (Tableau 1).

Nom, prénom	Fonction
Olgiate, Reto	Propriétaire
Olgiate-des-Gouttes, Dominique	Propriétaire
Sorg, Jean-Pierre	Ingénieur forestier et amis des propriétaires
Liechti, François	Garde forestier de la commune de Gryon
Guex, Gérard	Exploitant agricole à Cergnement
Estoppey, François	Membre du groupe ornithologique des Ormonts (GODO)
Fallet, Jean-Christophe	Secrétaire d'Alpes vivantes

Tableau 1 : acteurs présents aux visites de terrain en 2022.

Il a été identifié qu'un certain nombre d'arbres devraient être abattus afin de permettre au pâturage de respirer et de permettre aux 7 génisses de l'entretenir. Une action de martelage a été effectuée par M. Liechti le 1 septembre. 56 arbres ont été identifiés à abattre (annexe 9.2).



Figure 1 : vues sur des parties du pâturage boisé de Cergnement, été 2022

Dans un premier temps il est vraiment nécessaire d'éclaircir une partie des zones boisées afin de les rendre accessibles aux bovins.

Il est proposé de garder les arbres ayant une fonction de protection du terrain en bordure de l'Avançon. De manière générale dans les zones denses les grands arbres seront gardés et les petits épicéas seront coupés. Une partie des arbres déjà tombés seront coupés afin de permettre à l'herbe de repousser et de faciliter le passage au bétail.

Il a été aussi décidé d'autoriser le pâturage de la partie forestière en fin de saison.

Les arbres secs du brise-vent ne seront dans la mesure du possible dans un premier temps pas coupés afin de conserver l'aspect de protection du pâturage.

Les petits sapins au pied du vieux sapin blanc tombé devraient être conservés (Annexe 9.6).

Un devis a été demandé à l'entreprise Bernard Pouzas de Gryon pour l'abattage des arbres (annexe 9.3).

3.1 Suivi du projet

Il est proposé de faire un suivi des travaux spécialement les 2 années suivant le chantier d'abattage des 56 arbres. Lors de cette visite annuelle il sera aussi possible d'identifier les mesures supplémentaires à réaliser afin d'assurer une gestion intégrée durable et respectueuse de la nature du pâturage de Cergnement.